

Communiqué de presse du 2 décembre 2016

Commentaire sur la décision du Conseil fédéral concernant la révision de l'Ordonnance sur l'énergie

Le photovoltaïque sous pression

Selon une décision du Conseil fédéral, les taux de rétribution pour le photovoltaïque diminueront jusqu'à 28% jusqu'à l'automne 2017. Swissolar considère ce chiffre problématique car la baisse est plus importante que la réduction des prix pour la même période. En compensation, l'association demande qu'un contingent pour le photovoltaïque soit libéré l'année prochaine.

La révision de l'Ordonnance sur l'énergie, décidée aujourd'hui par le Conseil fédéral, joue un rôle important pour les exploitants d'installations solaires. En 2017, les taux de rétribution du courant injecté (RPC) seront baissés en deux étapes de 10 à 28%. **Ce choix se base sur des hypothèses irréalistes concernant une diminution de coûts pour les cellules solaires et ne considère pas différents facteurs qui influencent la rentabilité des installations photovoltaïques.** Parmi ces facteurs, on mentionnera les importantes baisses dans les tarifs de rachat pour le courant non-consommé sur place imposés par les entreprises électriques, ainsi que les taxes abusives prélevées par ces dernières pour les compteurs électriques. L'hypothèse d'un taux de consommation propre de 40%, difficilement atteignable pour les installations agricoles ou pour celles installées sur des maisons individuelles, est également discutable. **En compensation, un contingent RPC est nécessaire pour 2017 afin d'éviter une situation de stop&go avant la Stratégie énergétique 2050.**

La rétribution unique subira également une baisse en deux étapes. La diminution disproportionnée pour les installations intégrées à la toiture est particulièrement inexplicable. Pour une installation de 10 kW, typique sur le toit d'une maison individuelle, la baisse est de 22%. Cette alternative à la RPC constitue actuellement l'incitation la plus importante pour les investisseurs et est donc essentielle à la pérennité du marché photovoltaïque d'ici à l'entrée en vigueur de la Stratégie énergétique 2050 (probablement en début 2018).

Cette baisse de tarifs présente toutefois l'avantage de libérer une part du budget de subvention pour des projets supplémentaires. **Swissolar demande donc, pour 2017, la libération d'un contingent RPC de 100 Megawatt pour les installations photovoltaïques.** Ainsi, d'une part, la situation de stop&go serait évitée avant l'entrée en vigueur de la Stratégie énergétique 2050 (qui adviendra probablement en début 2018), et d'autre part, le contingent contribuerait à réduire la liste d'attente RPC qui contient actuellement plus de 35'000 projets photovoltaïques.

A propos de Swissolar

En sa qualité d'Association des professionnels de l'énergie solaire, Swissolar défend les intérêts de près de 500 membres – totalisant environ 8'000 postes de travail dans l'industrie solaire suisse – auprès du grand public, des milieux politiques et des autorités régulatrices.

Le soleil apporte à la Suisse 220 fois plus d'énergie qu'elle n'en utilise. Swissolar s'engage pour un tournant énergétique vers un approvisionnement en énergie sans énergies fossiles et nucléaires.

www.swissolar.ch

Plus d'informations :

Conseiller national Roger Nordmann
Président Swissolar
079 290 06 74

Lionel Perret
Coordinateur Suisse romande
perret@swissolar.ch
078 739 80 01